

Note de Positionnement – Décembre 2019

REGLEMENT DES PRODUITS DE CONSTRUCTION

Les acteurs de la Protection Passive contre l'Incendie, industriels et utilisateurs de produits marqués CE qui ont des produits ou qui utilisent des produits sous Marquage CE, ne souhaitent pas remettre en cause le RPC.

Le RPC est en effet le résultat d'un travail des professionnels industriels, laboratoires et réglementeurs de plus de 25 ans afin que l'ensemble des acteurs européens de la construction disposent d'un système commun d'appréciation de performance pour satisfaire les exigences fondamentales des ouvrages. Ce travail a été initié par la commission européenne.

Remettre en cause le RPC, les ETAG, le marquage CE, reviendrait à passer par pertes et profits l'acquis de connaissances communes, le langage commun européen, mais également le coût et l'effort financier considérable réalisé par tous les acteurs visant à favoriser la libre circulation des produits au sein de l'Europe tout en respectant l'exigence fondamentale qu'est la sécurité incendie.

A ce titre, les industriels ayant engagé ces frais pourraient être amenés à attaquer les instances européennes afin d'être dédommagés de dépenses et d'investissements devenus obsolètes.

De plus, le RPC est encore en cours de mise en œuvre dans certains Etats Membres et n'est pas encore bien appréhendé par tous les intervenants, il est nécessaire de laisser encore du temps et il serait très préjudiciable pour tous les acteurs de la Protection Passive contre l'Incendie de modifier les règles.

L'investissement futur des acteurs de la sécurité incendie ainsi que plus généralement des acteurs de la construction, des citoyens européens passe nécessairement par une confiance dans le système européen, dans la lisibilité et la stabilité du système européen qui lui assure sa crédibilité.

La remise en cause d'un système comme le RPC revient à jeter le discrédit sur le travail passé, sur la commission européenne et jeter le trouble et la défiance sur tout ce qui pourrait être initié ensuite, nuisant l'innovation, l'investissement dans les futurs systèmes européens et au retour des systèmes nationaux.

Par conséquent, nous ne souhaitons pas réviser le RPC ni une réécriture des normes harmonisées de produits.

Des compétences au service de la sécurité incendie